MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Tarentaise - Chablais - Haute-Savoie - Faucigny - Savoie Propre - Genevois - Maurienne

Pourquoi les VOIX de SAVOIE

RASSEMBLER - RESTAURER - BENEFICIER

Notre TERRITOIRE possède des droits attribués par les puissances.

Les Voix de Savoie existent, si cela vous interpelle, ADHEREZ pour les retrouver

EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Après plusieurs mois sans nouvelles, mais grâce à Evelyne, le bulletin des Voix de Savoie est de nouveau édité.

Que s'est il passé ?

Malheureusement, les bénévoles de l'association prennent de l'âge et ont par conséquent de moins en moins d'aptitude à s'occuper de tout.

Il serait bon pour continuer, que des jeunes adhérents puissent prendre un peu sur leur temps pour communiquer et faire vivre ce bulletin.

Ce bulletin est encore aujourd'hui le meilleur lien qui permet à tous d'être informé du travail de la collégiale et des avancées sur l'avenir de notre DUCHÉ.

Notre site Savoie Fédérale a malheureusement été piraté et nous avons encore beaucoup de mal à le récupérer, j'espère que nous y arriverons dans un avenir proche.

Ces mois derniers, la collégiale et les Voix de Savoie ne sont pas restés inactifs bien au contraire, de nouvelles structures se mettent en place.

Une fondation pour nous aider à financer des démarches internationales.
Une association de droit Suisse pour rassembler autour de nous et une ONG internationale pour protéger notre territoire.

Il nous faudra dans un avenir proche réorganiser des réunions publiques pour informer les habitants du Duché sur l'avenir qu'il nous sera possible de préparer.

Dans cette période de crise géopolitique grave, nous avons le devoir d'exister et de protéger notre territoire et par conséquent la population qui y réside.

Ce printemps nous organiserons l'assemblée générale de notre association «Les Voix de Savoie» et ce sera l'occasion pour vous tous de réorganiser le bureau.

Je vous souhaite à tous, certes avec un peu de retard, une excellente année.

Pierre BIGUET

Que revive le DUCHE de SAVOIE

Au sujet de l'électricité :

Les frais engendrés par l'installation des lignes de transport du courant (indemnités de passage, pylône, lignes aériennes, les pertes de courant en cours de transport) il serait juste que le Duché de Savoie bénéficie d'un tarif préférentiel, ce qui avait d'ailleurs été prévu lors de la construction des barrages.

Nos populations montagnardes, qui ont tant souffert et subi tant de désagréments par le captage des ruisseaux et torrents, par la destruction de nos alpages, l'engloutissement de nos villages et la perte de nos terrains de culture, menacés par la rupture possible des barrages danger réel en témoigne l'installation de sirène d'alarme dans les vallées, ces populations devraient bénéficier de tarifs et conditions particulières.

Les 10 milliards de KXH produits annuellement dans notre Duché, contribuent largement à notre participation dans la richesse du pays d'à côté, car beaucoup oublient que cette richesse hydro-électrique, appartient au patrimoine du Duché de Savoie.

Pierre BIGUET

Ghislaine déjà un an que tu nous as quitté.....le temps passe vite

Mais tu es toujours dans nos cœurs, nous avons toujours une pensée pour toi.

Et toi Roger quelle blague tu nous as fait ce 10 juillet 2024. Tu nous manques également, la Maïon n'a plus la même consonnance chanté par d'autres que toi.

Notre permanence tous les samedis matin de 10 h à 12 h, sur le parvis du Sénat (Tribunal de Chambéry) Nous sommes essentiellement actifs et agissants, par tous les temps

PETIT RAPPEL DES BULLETINS TRIMESTRIELS NUMEROS 3 – 4 de 2018 – 5 de 2019

L'INSTRUCTION AVANT 1790

L'instruction primaire en Savoie n'embrassait pas un programme bien étendu, elle était beaucoup plus répandue et beaucoup plus générale.
La philanthropie des populations en faisait tous les frais, le clergé, la soutenait et la dirigeait avec autant de zèle que de généreux désintéressements.
1 – Les finances de l'état ne contribuaient pas aux dépenses des écoles de village au moyen âge (page 7) Jussieu.
Le respect de l'autorité n'avait pas besoin d'être dans les codes parce qu'il était dans les mœurs des populations.
De nombreux documents législatifs témoignent de l'intérêt que les Princes de Savoie ont toujours porté à la bonne direction de l'enseignement populaire.
L'exiguïté du budget général à ces temps reculés rendait impossible pour le Trésor un crédit régulièrement inscrit pour ce service mais l'administration supérieure a constamment entouré *les petites écoles* d'encouragements et de la protection qu'elles méritaient si bien.
Au Moyen Age, même les hommes les plus favorisés par la naissance ne savaient pas lire et ils étaient obligés de recourir aux clercs et aux moines. C'est ainsi que l'Eglise dernier asile du savoir, s'occupa de le répandre de nouveau.
En 1179, le Troisième Concile de Latran rendit le décret suivant :

« L'Eglise de Dieu étant obligée, comme bonne et tendre mère, de pourvoir aux besoins corporels et spirituels des indigents, désireuse de procurer aux enfants pauvres la faculté d'apprendre à lire et de s'avancer dans l'étude, ordonne que chaque cathédrale ait un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs de cette église et les écoliers pauvres, et qu'on lui assigne un bénéfice qui, suffisant à sa subsistance, ouvre ainsi la porte de l'école à la jeunesse studieuse. Un écolâtre sera rétabli dans les autres églises et dans les monastères où il y avait autrefois des fonds affectés à cette destination. »

En 1215, le Quatrième Concile de Latran renouvela ses prescriptions

Vers l'an 1400 dans le Traité de la Visite des Diocèses l'illustre Gerson conseillait aux évêques de s'enquérir si chaque paroisse possédait une école ; comment les enfants y étaient enseignés, et d'en établir où il n'y en a pas.

En 1546 le Concile de Trente. C'est après ce Concile et surtout au moment où l'hérésie de Calvin mettait en péril la foi des populations savoisiennes, que le clergé chargé du pays se leva pour combattre l'erreur, en se chargeant en quelque sorte partout de l'enseignement de tous les degrés. C'est de cette époque, que datent pour les régions alpestres, les si nombreuses créations de ***vicaires-régents*** qui y ont fait tant de bien, non seulement pour la conservation des saines doctrines et la diffusion de l'instruction élémentaire, mais en ouvrant souvent à des intelligences ignorées les portes des sciences dans lesquelles elles devaient s'illustrer plus tard.

En 1563 en ordonnant le rétablissement des cours de théologie dans les églises cathédrales et dans les monastères et la création des séminaires dans chaque diocèse, le Concile de Trente fut le signal d'un nouveau développement de l'enseignement public. **L'instruction des prêtres sortis, presque tous, eux- mêmes du peuple, devait produire et produisit celle du peuple.** Les curés furent d'abord les seuls instituteurs et précédèrent les maîtres laïques dans les petites écoles de paroisses et de hameaux, auxquels ils furent les premiers à consacrer leur dévouement et souvent leur patrimoine.

L'entretien des écoles primaires en Savoie avant 1790 reposait sur les communautés, les bureaux de bienfaisance, les chefs de famille et ceci bien avant les administrations municipales**. Le seul directeur effectif était le curé**. Il n'y avait pas de dotations pour l'instruction des enfants mais il existait des attributions faites par les confréries et les fondations. Quand ces attributions étaient insuffisantes les communautés qui s'étaient données des syndics, des conseils, avaient recours à une cotisation annuelle pour faire vivre l'instituteur, une véritable rétribution scolaire.
Le gouvernement ne concourut jamais avant le XIX siècle aux dépenses de l'instruction primaire.
A cette époque le gouvernement avait pour habitude de ne réglementer ou de n'emprisonner dans des lois que ce qui ne marchait pas régulièrement et qu'il laissait volontiers toute carrière aux initiatives locales ou individuelles.
A Turin avait été créé le magistrat de la réforme et les réformateurs des études, fonctionnaires de l'université qui avaient la haute direction et la surveillance de l'instruction publique à tous les degrés mais leur action ne paraît pas s'être manifestée d'une manière bien sensible sur l'instruction primaire en Savoie avant l'établissement du Conseil de Réforme de Chambéry en 1768.
Un arrêt du Sénat de Savoie du 21 février 1562, rendu au nom du duc Emmanuel-Philibert « contenant plusieurs ordonnances et manières de vivre concernant notre saincte foy et religion chrétienne, conduite et entretien des hospitaulx et escoles du Pays de Savoie ».
On y retrouve un nouveau témoignage de la sollicitude constante des Princes de Savoie pour tout ce qui touchait aux intérêts matériels et moraux de leurs sujets.

« D'après Alexis de Jussieu ». Colette BIGUET

suite au prochain numéro.../...

Réflexions sur démarches pour la reconnaissance.

Jusqu'à nos jours, nous nous sommes basés sur les traités franco-étrangers pour élaborer une défense ou un recours pour une reconnaissance de notre Duché de Savoie.

Est-ce le bon angle d'attaque ?

Une chose est certaine, je n'ai pas aperçu chez nos voisins français, une ombre d'inquiétude, malgré une soi-disant déclaration d'indépendance de la Savoie, basée sur une multitude d'analyses et de traités retrouvés dans l'histoire française.

Réflexion faite, il me semble que si l'on considère que le Duché se Savoie est devenu définitivement français dès 1860, je ne vois pas comment les traités signés par la france pour raison économiques ou diplomatiques peuvent être contestables.

Et c'est bien là le problème :

En effet, si de 1860 à 1870, il est difficilement contestable que le Duché a bien été cédé à Napoléon III, puisqu'approuvé par plébiscite, malgré les malversations constatées, pas d'isoloirs pas de bulletins NON, occupation militaire, etc… etc… il en est tout autrement de la succession de l'empire par la république.

Aussi, ne serait-il pas préférable aujourd'hui de démontrer qu'après la chute de Napoléon III et de son Empire en septembre 1870, que le régime politique qui lui a succédé, n'avait où n'a pas la légitimité de l'occupation du DUCHÉ.

Ce qui entraînerait ipso-facto sa non-inclusion dans les traités signés pas les républiques successives, et permettrait au DUCHÉ de faire constater que les modifications n'ont rien entamé ses droits ancestraux et particuliers comme sa zone neutre, sa zone franche, son droit de battre monnaie, d'appliquer son droit et sa constitution.

Pierre BIGUET

PENSEZ A FAIRE ADHERER VOS AMIS (ES)

Que vive le Duché de Savoie.
Très bonne journée de commémoration du 19 février 1416 qui a fait du Comté de Savoie un DUCHE.

C'est entre amis que nous avons pu faire le point sur la situation actuelle de nos démarches.

C'est après un bon repas très local que nous avons terminé ce 609 ème anniversaires.

Pierre BIGUET

Vous désirez vous procurer :
Un support de plaque,
Une pièce d'identité où,
Adhérer à notre mouvement,
Contacter nos vice-présidents ainsi que les personnes citées en fin de bulletin ou simplement sur notre site « etatfederaldesavoie.com »

Notre ami feu Roger SIBUET
écrivait en 2018
« HUMEUR »

La démocratie ne peut se réduire à la dictature de la plus haute minorité quelle qu'elle soit.
Elle doit responsabiliser tous les concernés.
C'est pourquoi elle doit s'exercer depuis la base.
Les structures dépassant les concernés doivent être un recours en cas d'impossibilité et non imposer leurs vues de manière verticale.
Nos villages, nos quartiers, sont le résultat de communautés humaines dont l'histoire est souvent plus ancienne que ces structures (communauté de communes, d'agglos, départements, régions, états, unions d'états).
SAUVONS, GARDONS, nos villages et leur capacité de décision, mais avec une réelle démocratie.

Que vive le DUCHE de SAVOIE

Chez nous dans le Duché aux sept provinces ; que devons-nous penser de la situation géopolitique actuelle ?

Notre sagesse de peuple de montagne, nous permet de penser que les hommes coléreux et haineux doivent être éloignés de la direction des affaires, et encore que les concessions que les gens faibles font aux méchants, bien loin de calmer l'agitation et de produire un avantage, ne font qu'augmenter le mal en enhardissant les perturbateurs de toute leur propre faiblesse, et qu'ils perdent ainsi la protection divine.

Il est à remarquer qu'il ne faut jamais, en pareil cas accorder d'attention à ceux qui font profession de se mettre en avant et de parler au nom des masses, car le mal n'est jamais désiré par tout un peuple.

Pierre BIGUET

ADHESION ANNUELLE 15 EUROS POUR LES NON-ADHERENTS

NE JETEZ PLUS VOS EPLUCHURES DE POMMES

BEURRE DE

Il Vous faudra : 100 gr de beurre – 6 épluchures de pommes et une cuillère de cassonade.

- Mettez les épluchures avec le trognon épépiné dans une casserole, puis tassez légèrement.
- Mouillez à mi-hauteur.
- Portez à ébullition à feu moyen, jusqu'à évaporation tout en remuant et laissez un instant sur le feu pour faire caraméliser.
- Hors du feu mixez une première fois le mélange puis incorporez en 3 fois le beurre en mixant entre chaque ajout.
- Enfin ajoutez la cuillère de cassonade.
- Réservez au frais.

Vous pouvez tartiner sur vos crêpes où tout simplement sur une tartine de pain.

Né

Ma mère n'est plus enceinte,
Je suis parti de cette enceinte.
Elle s'est désemplie de moi,
J'y séjournais depuis des mois,
Suspendu dans cette tiède courbure,
Je devinais le monde et ses murmures,
D'un bail précaire étant titulaire,

J'ai dû me résoudre à changer d'air.
Je suis sorti, porté par une chaude vague,
La lumière m'ébloui, je tâtonne, divague.

Je baignais bien au chaud dans une mère,
Tiens donc, je ne suis pas seul dans cet univers,
Un père, un frère, des grands-parents,
Personne ne m'avait mis au courant.
Puis des oncles, des tantes et des cousins
Et je ne vous parle même pas des voisins !
C'est épuisant cet inventaire
ça m'effraie d'être sur terre.
Pour un peu, je retournerais d'où je suis venu
En plus j'ai froid, je n'ai pas d'habits, je suis nu !

Qu'ont-ils donc tous à me regarder ainsi
A vouloir me trouver une ressemblance, si si
Je suis moi, et attends que vous me donniez rendez-vous
Pour me construire en prenant des morceaux de vous,
Car je ne suis encore qu'un tout petit être
Ne sachant quel homme demain je vais être ?

Gael Schmidt – Ecrit en mars 2018

https //gaelschmidt.wixste.com/poeme

Que la montagne est belle..... prenez-en soin

Zone Neutralisée :

Zone laissée en dehors de toute présence armée et obligations militaires à l'égard des belligérants, comme de l'Etat qui en a la tutelle, celui-ci délégant, de plein droit ses prérogatives au peuple de cette zone.

La Zone Neutre de Savoie :

Ce n'est ni la Suisse, ni la Savoie qui se sont proclamées neutres, mais les puissances qui en ont décidé conjointement en 1815, et la France y était présente.

Dès le début de la procédure de rattachement, la Neutralité de la Savoie était une réalité, en conséquence, cette Zone Neutralisée est, par acte du traité de cession du 24 mars 1860, acquise de façon inaliénable et définitive.

Pierre BIGUET

LES ALPINS :

Les alpins, c'est un regroupement de montagnards de l'Arc Alpin qui constatent la conséquence désastreuse du développement économique dans nos montagnes, et qui veulent travailler ensemble pour y remédier.

Le développement économique de notre zone de montagne se fait essentiellement avec des affairistes nomades, attirés par l'eldorado alpin et la rentabilité facile de l'investissement dans l'industrie du ski, insensibles à notre problématique environnementale et à notre cadre de vie.

Pour ces nomades les Alpes sont devenues un produit, alors qu'elles devraient restées notre bien.

Force est de constater aujourd'hui, que toutes nos richesses, exploitées par cette nouvelle population locale qui en subit pourtant toutes les nuisances sans retours.

Pierre BIGUET

LE SAVIEZ-VOUS ?

Saviez-vous que le pissenlit peut être cueilli et cuisiné à chaque saison ?

Que ce soient ses feuilles, ses fleurs, ou même ses racines, tout se mange dans le pissenlit.

Et pas seulement au printemps ! En plus d'être riche en nutriment, on peut en cueillir et en manger toute l'année ! C'est ce qui est génial avec cette plante.

Ex. : Les racines, une fois séchées, se dégustent principalement sous forme d'infusion. Cependant, vous pouvez tout aussi bien les consommer fraîches crues ou cuites, incorporées dans une salade).

Les huiles essentielles :

Le Petit Grain bigaradier, est un arbre de 4 à 5 m de hauteur à feuilles brillantes vert foncé. Sa fleur blanche est odorante et son fruit, l'orange amère, est plus petit et plus foncé que l'orange douce.
L'huile essentielle est obtenue par distillation à la vapeur d'eau de ses rameaux feuillus.
Calme et relaxant indiqué pour : l'angoisse, la nervosité, les difficultés d'endormissement, les somatisations dues au stress.
Antispasmodique indiqué pour : les crampes, le torticolis, les coliques, les douleurs de règles.
Posologie : par voie orale - pour adulte – 2 gouttes 3 fois par jour
Pour enfant moins de 7 ans : 1 goutte 3 fois par jour.

Et dans 10 ans que se passera-t-il ?

RETROUVONS ENSEMBLE
LA SOUVERAINETE DE
NOTRE TERRITOIRE

Adhérez au Mouvement Citoyen des Voix de Savoie

- Retrouver notre territoire.
- Restaurer notre identité savoisienne.
- Retrouver nos titres et nos racines.
- Bénéficier de nos institutions.
- Retrouver notre identité et nos droits.
-

En téléchargeant le document sur notrte site.

Vous pouvez également contacter :
Evelyne HARLAY – eve.harlay26@gmail.com
Dominique Noyeau – dominiquenoyeau@orange.fr
Pierre Biguet - 73popu@orange.fr
Colette Biguet – tél. 06.15.89.21.50

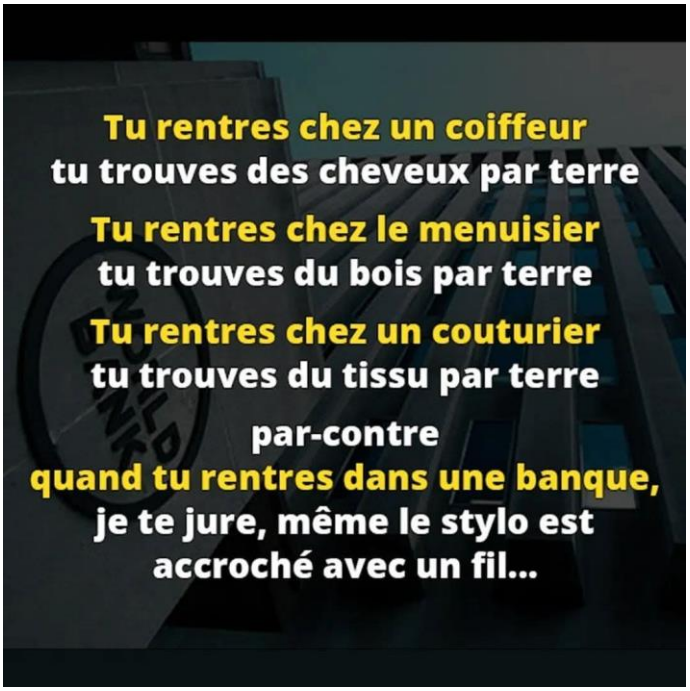

BULLETIN TRIMESTRIEL DU MOUVEMENT CITOYEN DES VOIX DE SAVOIE

Numéro 27 – 1er trimestre 2025

Notre site : etatfederaldesavoie.com